

RÈGLEMENT N° 2015-328

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE 940 CI

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone commerciale 940 Ci à même une portion de terrain appartenant déjà au demandeur au nord du boulevard des Montagnais;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 10 août 2015;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone 940 Ci à même une partie de la zone récréative 947 REC, soit par l'ajout des lots connus et désignés comme étant les lots 5 521 020 et 5 521 021 du cadastre du Québec. Lesdits lots étant illustrés en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. L'extrait du plan de zonage n° 2728 tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 2007-103 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 juin 2015
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 30 juin 2015
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 22 juillet 2015
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 10 août 2015
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 septembre 2015
 - **RÈGLEMENT RÉPUTÉ CONFORME** le 23 octobre 2015
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 23 octobre 2015
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 novembre 2015
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 novembre 2015

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME
Le

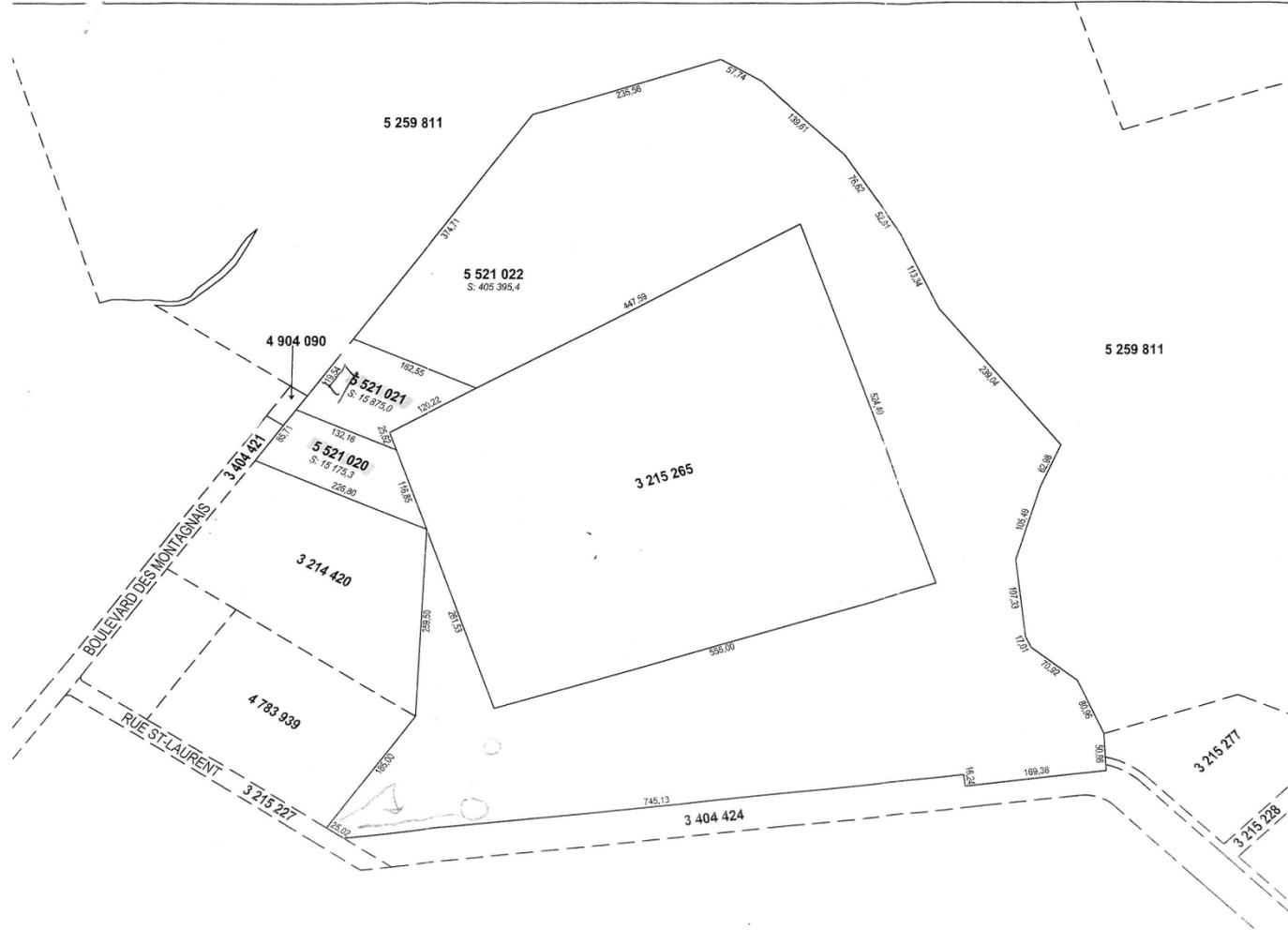
Greffière

Règlement n° 2015-328 (suite)

ANNEXE A

PLAN

PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1044055

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s):
22J01-050-0803

Projection : MTM
Fuseau : 6

Échelle : 1: 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Sept-Îles

Municipalité(s): Sept-Îles (Ville)

Lo(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Sept-Îles

Signé numériquement par: Dany Savard
a.-g. (Matricule 2150)

Minute: 4365 datée du 6 mai 2014
Dossier ag: 2014-054

Copie authentique de l'original,
le

pour le ministre

ANNEXE B

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

